

2021/O2/041

**Question orale déposée par Mme Paula MOSCA
Au nom du groupe “Fà Populu Inseme”**

Objet : Fièvre catarrhale

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Comme vous le savez, la fièvre catarrhale a fait son retour sur notre île. La maladie ayant à plusieurs reprises sévi en Corse, nous ne connaissons que trop les dégâts qu'elle engendre sur les troupeaux ovin et ses conséquences économiques pour les exploitations.

Au cours des derniers jours, plusieurs foyers se sont déclarés sur notre territoire, plusieurs dizaines de brebis sont mortes et d'autres ont été testées positives.

La fièvre catarrhale ovine est particulièrement virale et contagieuse.

La saison de mise-bas des brebis et le début de la campagne laitière ayant commencé, la propagation de la maladie va inévitablement engendrer de lourdes pertes financières pour la filière ovine.

Cette profession est en très grande difficulté. Elle connaît déjà un fort déficit de vocation et nous ne parviendrons pas à encourager des jeunes à s'installer si chacun n'assume pas ses responsabilités.

Nous savons que la Collectivité de Corse, à travers l'action de l'ODARC, met tout en oeuvre pour accompagner à la structuration des exploitations et moderniser les équipements afin de permettre à ces femmes et ces hommes qui travaillent au quotidien « dà e telle à e stelle », d'assurer une production de qualité.

Depuis le début de l'année 2021, l'Etat a retiré la fièvre catarrhale de la liste des maladies réglementées et de ce fait, suspendu le remboursement des vaccins. Il

n'est donc plus tenu de soutenir les éleveurs. De nombreuses sollicitations pour revendiquer la nature de notre cheptel et défendre la prise en charge du coût de la vaccination par l'Etat, sont restées sans réponses et celle-ci reste donc à la charge de l'éleveur, mettant en danger le travail initié depuis près de 20 ans dans la sélection de la race ovine corse.

Plus encore, les doses seraient dans tous les cas difficilement accessibles aux professionnels ; des éléments qui laissent craindre de faibles taux de vaccination des troupeaux insulaires.

Cependant le vaccin n'est qu'une partie de la réponse ; dans le domaine sanitaire c'est surtout la prévention qui compte.

Cela étant, et sachant que la compétence sanitaire relève exclusivement de l'Etat, nous ne pouvons que constater que la mission de veille n'a pas été assurée et que les mesures nécessaires pour éviter cette situation n'ont pas été mises en place.

Monsieur le Président, Pouvez-vous nous faire un point sur la situation concernant la fièvre catarrhale en Corse ?

L'Etat se désengageant de la prévention, quels sont les moyens dont nous disposons pour nous prémunir de nouvelles crises sanitaires, et mettre en place une politique sanitaire adaptée aux spécificités de l'agriculture Corse ?